

Initiatives ministérielles

Si les travaux des comités de la Chambre étaient télévisés, je m'en réjouirais. J'espère toutefois qu'en pareil cas, le gouvernement n'abusera pas de son autorité et qu'il laissera les médias décider quelles séances seront télévisées. Si nous laissons cette décision aux députés, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, nous nous exposons à des problèmes.

Actuellement, lorsque la presse écrite veut couvrir certains travaux des comités, ce sont eux qui prennent la décision, pas nous. Il devrait en être de même pour la télédiffusion.

Je voudrais aussi dire que ces modifications m'inquiètent car, à mon avis, elles visent principalement à limiter le débat. Je crains, entre autres, qu'elles se retournent contre nous; elles risquent d'accroître le cynisme de la population à notre endroit. Prenons, par exemple, la proposition concernant les trois semaines de séance et l'autre semaine. Beaucoup de Canadiens verront cette dernière semaine comme une sorte de semaine de repos ou de congé. Vous et moi savons que ce n'est pas le cas, mais je crains que la proposition ne contribue à accroître le cynisme. Elle accroîtra la mauvaise opinion que la population se fait de cette Chambre.

Je voudrais poser une question au ministre. Elle concerne les modifications proposées et leur incapacité de résoudre le problème de la planification des projets de loi.

À titre de député élu pour la première fois en 1988, je déplore la façon dont la Chambre fonctionne lorsqu'il est question de la planification des projets de loi. Je sais que les Libéraux agissaient ainsi lorsqu'ils étaient au pouvoir et que les Conservateurs font de même maintenant qu'ils forment le parti ministériel: ils ne laissent jamais aux députés de l'opposition un peu plus de temps pour se préparer; ils leur remettent le projet de loi sur leur pupitre 15 minutes, parfois une heure, parfois un jour ou deux avant son dépôt. À mon avis, cela empêche toute planification et ce n'est pas ainsi que la Chambre ou le Parlement devrait fonctionner.

Voici donc ma question au ministre: n'est-il pas prêt à reconnaître ce fiasco et ne croit-il pas qu'il y a encore beaucoup à faire pour faciliter la planification des projets de loi?

• (1740)

M. Danis: Je suis d'accord avec mon collègue pour dire que nous devrions avoir plus de temps pour planifier les projets de loi. J'aimerais seulement qu'il puisse assister à certaines réunions hebdomadaires des leaders parlementaires, des leaders parlementaires adjoints et des whips,

pour qu'il puisse voir comme le leader parlementaire du gouvernement fait un effort pour obtenir la collaboration de l'opposition, justement dans ce but.

Je suggère au député d'en discuter avec son leader parlementaire. Nous sommes certainement prêts à collaborer. Nous avons souvent tenté de le faire, mais cela nous a été impossible, et ce n'est certainement pas dû à un manque de collaboration de la part du leader parlementaire du gouvernement. Nous connaissons la souplesse du leader parlementaire du gouvernement. Il a vraiment fait un effort de collaboration.

Le député a fait deux autres commentaires. Je suis content qu'il approuve la modification du Règlement qui permettra une meilleure couverture des comités par la télévision. Je le remercie de l'avoir dit. Il a par contre critiqué la proposition de siéger trois semaines sur quatre. Il sait aussi bien que moi que le total des heures de séance sera le même.

Permettez-moi de donner mon avis. Je représente une circonscription du Québec qui fut l'une des sept circonscriptions à voter oui au référendum québécois sur la séparation. Il n'y a eu que sept circonscriptions qui ont voté oui. J'ai aussi dans ma circonscription des députés provinciaux qui représentent le Parti québécois et qui tentent de gagner leurs élections et d'assurer la séparation du Québec. À Québec, ces députés siègent au plus six mois par année, du mardi après-midi. . .

M. Prud'homme: Quatre mois.

M. Danis: Le député de Saint-Denis dit quatre mois. C'est à peu près cela, mais ce n'est certainement pas plus de six mois par année. De plus, ils siègent du mardi midi au jeudi midi. Le reste du temps, ils sont dans leur circonscription à travailler en vue de la séparation du Québec. Pendant ce temps, en vertu de notre système, je me dois d'être ici cinq jours par semaine, continuellement, de la fête du Travail jusqu'à la fin de juin. J'appuie donc l'idée de l'alternance trois semaines, une semaine. Ainsi, j'aurai au moins une semaine par mois où je pourrai oeuvrer à la défense du Canada dans ma circonscription.

C'est ce que je veux faire et c'est pourquoi je suis en faveur de ce changement.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le président, j'ai quelques mots à dire dans ce débat. Je rappelle aux députés et à ceux qui nous regardent que nous discutons de modifications qui chambardent énormément notre mode de fonctionnement à la Chambre et notre capacité de fonctionner une fois que le gouvernement aura réussi à faire adopter ce projet de loi.